

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'alimentation, de
l'agriculture et de la pêche

ARRÊTÉ

portant nomination au conseil scientifique de l'École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux.

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-12 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux du 6 mai 2010.

ARRÊTE

Article 1er

Sont nommés membres du conseil scientifique de l'École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux en raison de leur compétence scientifique ou professionnelle :

- M. Serge DELROT, directeur de l'Institut de la vigne et du vin ;
- M. Eric DUFOURC, directeur de recherche à l'Université Bordeaux I ;
- M. Benoît FAUCONNEAU, président du centre INRA de Bordeaux-Aquitaine ;
- M. Loïc GRARD, vice-président chargé de la recherche de l'Université Montesquieu, Bordeaux IV ;
- M. Patrick BAUDRY, vice-président du conseil scientifique de l'Université Michel de Montaigne, Bordeaux III ;
- M. Alain BLANCHARD, vice-président du conseil scientifique de l'Université Victor Segalen, Bordeaux II ;
- M. Sylvain PELLERIN, directeur de l'UMR « Transfert et cycle des éléments minéraux » ;
- M. Denis THIERY, directeur de l'UMR « Santé végétale » ;

- M. Jean Rodolphe PUIGGALI, vice-président du conseil scientifique de l'Université Bordeaux I ;

Article 2

Le directeur de l'École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le

1-1 OCT. 2010

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture
et de la pêche,

Pour le ministre et par délégation,
la directrice générale de l'enseignement et
de la recherche


Marion ZALAY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'alimentation,
de la pêche, de la ruralité
et de l'aménagement du territoire

ARRÊTÉ

portant nomination au conseil scientifique de l'École nationale de formation agronomique de Toulouse.

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-12 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'École nationale de formation agronomique de Toulouse du 18 avril 2007.

ARRÊTE

Article 1er

Sont nommés membres du conseil scientifique de l'École nationale de formation agronomique de Toulouse en raison de leur compétence scientifique ou professionnelle :

- M. Gilles ALLAIRE, directeur de recherche à l'Institut national de la recherche agronomique ;
- Mme Chantal AMADE-ESCOT, professeur à l'Université de Toulouse-II Le Mirail ;
- Mme Laurence BARTHE, maître de conférences à l'Université de Toulouse-II Le Mirail ;
- M. Gabriel COLLETIS, professeur à l'Université de Toulouse-I Capitole ;
- M. Etienne DANCHIN, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique ;
- M. Jacques-Eric BERGEZ, directeur de recherche à l'Institut national de la recherche agronomique ;

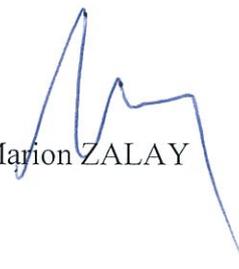
- M. Claude MARANGES, professeur à l'Institut national des sciences appliquées de Toulouse ;
- M. Olivier SIMONIN, professeur et directeur du département recherche et doctorat du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université de Toulouse » ;
- Mme Chantal ZAUCHE GAUDRON, professeur à l'Université de Toulouse-II Le Mirail ;
- Mme Colette ZYTNICKI, maître de conférences à l'Université de Toulouse-II Le Mirail.

Article 2

Le directeur de l'École nationale de formation agronomique de Toulouse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 14 FEV. 2011

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche, de la ruralité
et de l'aménagement du territoire,
Pour le ministre et par délégation,
la directrice générale de l'enseignement et
de la recherche


Marion ZALAY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'alimentation, de la pêche, de la ruralité
et de l'aménagement du territoire

ARRÊTÉ

portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles.

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles R. 812-4 et R. 812-6 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles du 3 novembre 2010.

ARRÊTE

Article 1er

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles :

1° Au titre des représentants de l'Etat :

Représentante du ministre chargé de l'enseignement supérieur :

- Mme Sylvie FAUCHEUX, présidente de l'université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines ;

Représentants du ministre chargé de l'agriculture :

- Mme Marion ZALAY, directrice générale de l'enseignement et de la recherche ;
- M. Eric ALLAIN, directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires ;

Représentant du ministre chargé de la culture :

- M. Philippe BELAVAL, directeur général des patrimoines ;

Représentant du ministre chargé de l'écologie et de l'équipement :

- M. Jean-Marc MICHEL, directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature ;

2° Au titre des personnalités représentatives des professions et des activités éducatives, économiques et de recherche présentant un lien avec les missions de l'établissement :

- M. Jean-Jacques AILLAGON, président de l'Établissement public du musée et du domaine national de Versailles ;
- M. Michel DESVIGNE, paysagiste DPLG et enseignant à l'Académie d'architecture de Mendrisio ;
- Mme Béatrice JULIEN-LABRUYERE, paysagiste DPLG ;
- Mme Brigitte BERTONCELLO, professeur à l'Université de Provence ;
- M. Emmanuel JOLIVET, délégué régional de l'Institut national de la recherche agronomique ;
- M. Michel PENA, paysagiste DPLG et président de la Fédération française du paysage ;
- M. Vincent MICHEL, architecte et directeur de l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles ;
- M. Marti FRANCH BATLLORI, paysagiste et professeur à l'École supérieure d'architecture de Barcelone.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le **15 FEV. 2011**

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche,
de la ruralité et de l'aménagement du territoire,
Pour le ministre et par délégation,
la directrice générale de l'enseignement et
de la recherche

Marion ZALAY

